Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-200076669-20261027-2026_043-DE

SYNDICAT DES PORTS DE CORNOUAILLE

Délibération n° 2026-043
Comité syndical du 21 octobre 2026

PROJET DE MODERNISATION DES OUTILS DE LEVAGE DU PORT DU ROSMEUR A DOUARNENEZ- VALIDATION DES ELEMENTS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DES OPERATIONS

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 21 octobre 2026, à 14h00 à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires
Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	**Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Alain LE GRAND, Stéphane LE DOARE, Bernard PELLETER, Céline LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Quentin LE GAILLARD, Jean-Luc TANNEAU, David LE BERRE, Loïc LE FUR, Marc RAHER**
Excusés	**Maël DE CALAN, Sylvain COSNARD, Yvan MOULLEC**
Excusés ayant donné pouvoir	**Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Olivier BELLEC ayant donné pouvoir à Céline LE TENDRE**

Représentant 17 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat des ports de Cornouaille a inscrit dans son programme prévisionnel des travaux portuaires structurants la modernisation des outils de levage du port du Rosmeur à Douarnenez.

Le port du Rosmeur dispose actuellement d'un slipway mis en service en 1965, dont la capacité nominale de 420 tonnes a été progressivement ramenée, par sécurité, à 350 tonnes. Malgré plusieurs opérations de maintenance et de rénovation, cet équipement présente aujourd'hui d'importantes limites techniques importantes liées à son vieillissement et surtout à une largeur insuffisante au regard des caractéristiques des navires modernes. Par ailleurs, le levage des navires par slipway est une technique en passe d'être abandonnée ; aussi se posait avec acuité le sujet de sa maintenance et le sujet des pièces de remplacement.

Cette situation fragilise l'activité de construction et de réparation navale du port alors même que cette filière constitue un secteur économique majeur pour le territoire de Douarnenez et de la Cornouaille. L'étude socio-économique réalisée par la Cabinet PwC montre qu'en l'absence d'investissement, la filière navale locale serait menacée de disparition à l'horizon 2030. La fragilisation des entreprises entrainerait la perte de 125 emplois au minimum ainsi que celle d'une part très significative de la valeur ajoutée générée sur le territoire, par :

- les consommations inter-entreprises (commandes d'équipements, de produits, de service et prestations…),
- les consommations des ménages (redistribution de salaires, flux des consommations quotidiennes, dépenses éducatives, sportives et culturelles…)

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-200076669-20261027-2026_043-DE

Afin de garantir la pérennité et le développement des activités de construction et de réparation navale, le Syndicat des ports de Cornouaille propose donc de remplacer le slipway par un élévateur à sangles d'une capacité de 450 tonnes permettant la prise en charge de navires jusqu'à 12 mètres de largeur et 45 mètres de longueur. Cette évolution implique en conséquence, la refonte complète de l'aire de construction et de réparation navale, et des infrastructures portuaires associées étant précisé qu'il s'agit d'une opération permettant d'optimiser l'utilisation du foncier et d'améliorer les infrastructures face aux changements climatiques

Dans ce cadre, le programme de l'opération de travaux projetée prévoit notamment :

- La démolition du slipway et des ouvrages devenus obsolètes ;
- La création d'une darse adaptée au nouvel équipement de levage ;
- L'optimisation sur place du terre-plein existant, environ sur 3 700 m² ;
- La réalisation d'aménagements permettant l'adaptation du site au changement climatique et au risque de submersion marine ;
- La réalisation de nouveaux quais et leur électrification pour permettre aux navires de couper leurs moteurs auxiliaires ;
- La création de six emplacements pour l'accueil des navires ;
- Le renforcement et le réaménagement du terre-plein du môle du Flimiou ;
- La mise en place d'un dispositif performant de collecte et de traitement des eaux de carénage conformément aux exigences réglementaires.

Ce projet permettra également de maintenir et développer les savoir-faire industriels du pays de Douarnenez et de soutenir l'économie de la filière de construction et de réparation navale, tout en favorisant la transition énergétique du secteur maritime ; les travaux d'adaptation des infrastructures seront, en outre, conçus de façon à adapter le port aux effets du changement climatique.

L'étude socio-économique de PwC conclut que la modernisation du site permettrait le maintien des emplois existants et la création d'emplois supplémentaires, soit un total de près de 200 emplois générés en phase d'exploitation. Elle estime également à plus de 200 M€ la valeur ajoutée créée pour la Cornouaille sur la durée d'exploitation du nouvel équipement.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 15 011 760 € TTC répartie de la manière suivante :

- 13 911 760 € TTC de travaux d'aménagement portuaire ;
- 1 100 000 € TTC d'études, d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre.

Cette enveloppe financière prévisionnelle pourra être précisée au cours des études de conception et de maitrise d'œuvre, notamment lors des phases esquisse et avant-Projet, dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Il convient de préciser que l'acquisition de l'élévateur à bateaux, actuellement estimée à 4 M€ HT, ne fait pas l'objet de la présente délibération. En effet, son mode d'acquisition préférentiellement par la Société des pêches, ainsi que ses caractéristiques techniques définitives, notamment en matière de motorisation restent encore à préciser selon les technologies disponibles étant, entendu que le souhait est de parvenir à l'électrifier.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-200076669-20261027-2026_043-DE

Pour cette opération, des financements complémentaires seront s[illegible] Bretagne et de Douarnenez Communauté. En effet, lors de sa séance du 29 janvier 2025, le Comité syndical avait pris acte du contexte de crise de la pêche et de l'évolution de l'inflation post-Covid qui déstabilisaient fortement son modèle économique.

Un travail de priorisation a permis de réduire l'objectif d'investissement à 116 M€ sur 10 ans. Ce travail laissait toutefois subsister un besoin de financement complémentaire de 32 M€. Pour couvrir ce besoin, les membres du Syndicat ont retenu deux leviers :

- une revalorisation des montants des contributions annuelles des membres l'apport de 2,2 M€/an sur 10 ans pour couvrir 22 M€ ;
- des subventions complémentaires attribuées, au cas par cas, pour les 10 M€ nécessaires aux 8 projets d'investissement identifiés.

L'opération de Douarnenez présentée dans cette délibération fait partie de ces 8 projets. Le projet de convention financière, formalisant les apports de chacun, sera donc présenté à un prochain Comité syndical et en tout état de cause avant la notification du marché de maitrise d'œuvre.

Des financements extérieurs seront recherchés auprès des partenaires publics susceptibles d'accompagner cette opération structurante au titre du développement économique, de l'aménagement portuaire, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

A ce titre, le Président du syndicat des ports a déjà pris position par différents courriers auprès du Préfet de Région pour défendre le dossier au titre des crédits CPER. Dans sa réponse, le représentant de l'Etat a, d'ailleurs, assuré que les projets portuaires de Cornouaille pourront faire l'objet d'un accompagnement selon qu'ils prennent en compte des critères d'éligibilité liés à la transition environnementale. Une première réponse s'est faite par l'attribution de crédits d'études dont ceux attribués à l'étude de faisabilité socio-économique du dossier. L'Etat sera donc sollicité pour le financement des travaux au titre du contrat de plan Etat-Région, sans omettre les fonds européens qui pourront être mobilisés en complément (FEAMPA, FEDER).

En conséquence,

- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2421-1 à L.2421-3 ;
- Considérant qu'il appartient au maître d'ouvrage d'élaborer le programme de l'opération et d'en fixer l'enveloppe financière prévisionnelle avant tout commencement des études de conception ;
- Considérant l'intérêt stratégique de cette opération pour la pérennisation des activités de construction et de réparation navale du port du Rosmeur et pour le développement d'une construction navale durable ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-200076669-20261027-2026_043-DE

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- De valider les éléments de programme de l'opération de modernisation des infrastructures de construction et de réparation navale du port du Rosmeur à Douarnenez, tels qu'ils figurent dans la présente délibération ;

- De confirmer une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 15 011 760 € TTC pour les études et les travaux.

- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à la préparation du dossier de passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération, dans le respect des règles de la commande publique ;

- D'autoriser le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la poursuite des études, à la recherche des financements et à la mise en œuvre de cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille,

Maël DE CALAN

Pour le Président
et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente,

Nathalie CARROT-TANNEAU

Annexe 1 – Vue en plan de l'aménagement projeté pour la modernisation des infrastructures de construction et de réparation navale du port du Rosmeur

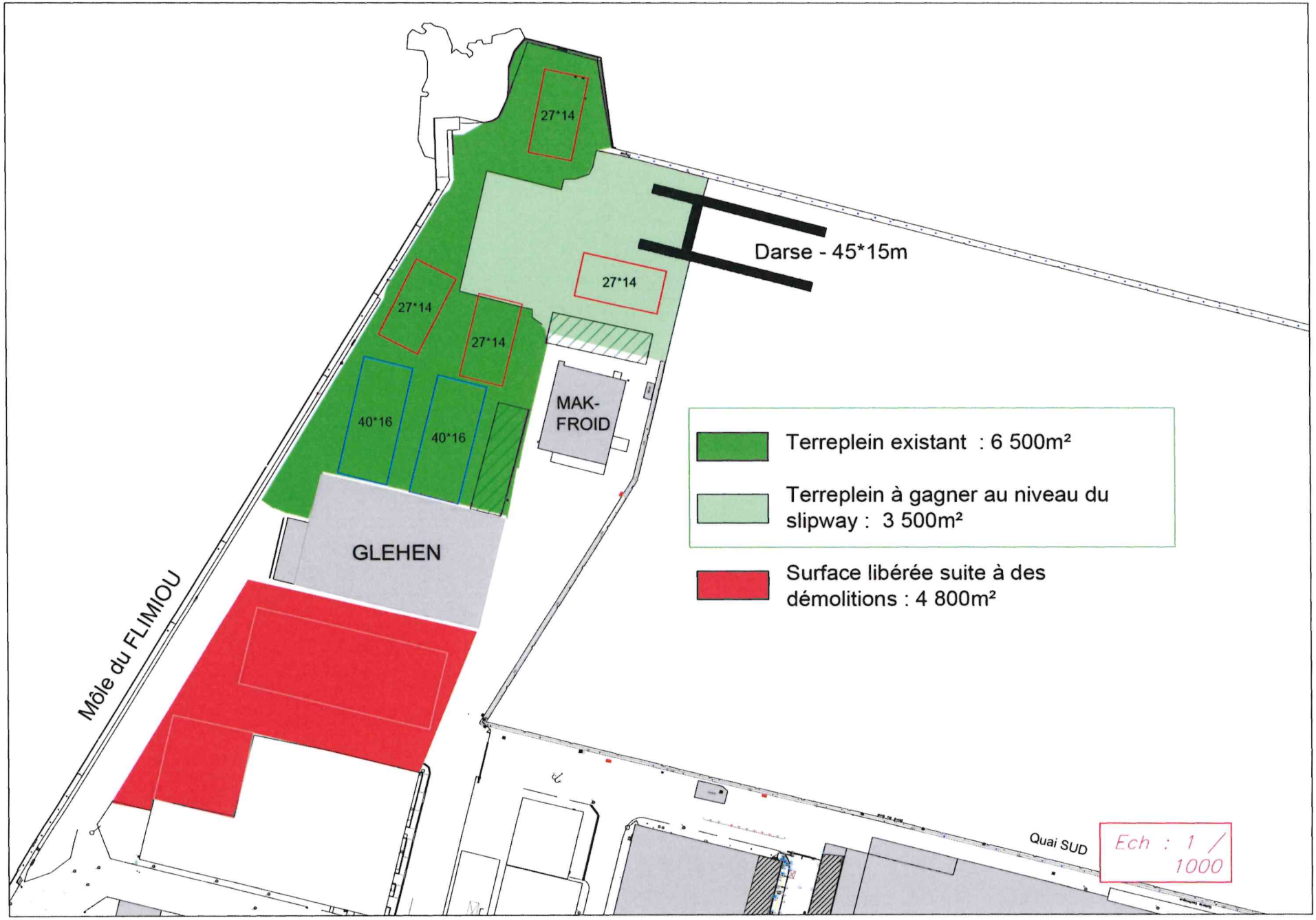

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-200076669-20261027-2026_043-DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-200076669-20261027-2026_043-DE